

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET
M.CHAINÉ donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) :

Mme BOURAT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Appel à projets de la Région Nouvelle Aquitaine et de la DRAAF pour la promotion des circuits alimentaires locaux

La région Nouvelle Aquitaine et la DRAAF, avec le soutien de la caisse des dépôts, ont lancé fin avril un appel à projets « soutien au développement des circuits alimentaires locaux ». Cet appel à projets est un des moyens retenus dans la feuille de route de la Conférence territoriale de l'action publique de Nouvelle Aquitaine pour ce qui est du domaine « agriculture, alimentation, territoires ». L'objectif général de la région et de l'État est d'amener les acteurs territoriaux, publics et privés, à s'organiser pour structurer des filières d'approvisionnement locales. Les candidats à l'appel à projet doivent parvenir à mobiliser un acteur en amont (producteur) et si possible un acteur en aval (restauration collective par exemple). Le projet doit être collectif mais doit être piloté par un chef de file.

Les dépenses éligibles sont les salaires versés pour l'ingénierie et l'animation ainsi que des coûts indirects pour le chef de file. Le plancher de dépenses éligibles est de 30 000€ tandis que le plafond est de 100 000€. Le taux d'aides peut aller de 50 à 80 %. La durée du projet ne doit pas excéder 2 ans. Cet appel à projets régional va au devant des actions déjà engagées par l'agglomération et par ses partenaires (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) et CPIE) dans le cadre de l'économie circulaire et du forum "Réso agri" organisé au mois d'avril 2018. La candidature à cet appel à projets constitue une bonne rampe de lancement pour la construction d'un Projet alimentaire territorial (PAT). Elle permet de lier dans une politique territoriale plus visible et plus lisible les actions menées par les différents services et par les partenaires : Réso agri (déchets, CIVAM et CPIE), atelier de découpe (développement économique et CIVAM), le Défi famille alimentation positive (CPIE), le label « mon resto responsable » (UPC), la transition écologique de l'agriculture (développement durable, CIVAM, laboratoire Ruralités de l'Université de Poitiers).

Le projet collectif châtelleraudais a été déposé le 30 juin dernier, date limite fixée par l'appel à projets. Il associe le CIVAM, le CPIE, l'UPC, le laboratoire universitaire de géographie "Ruralités". La dimension innovante attendue par la Région et la DRAAF sera concrétisée par le travail de recherche sur le système alimentaire local mené par une doctorante en géographie. Chaque partenaire, mis à part l'UPC, a sollicité un financement pour une action définie en coordination avec l'agglomération, laquelle assurera le pilotage de l'ensemble en vertu de sa compétence "coordination de la transition énergétique".

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 septembre 2018

n°22

page 2/2

	Dépenses HT	Dépenses TTC	Autofinancement pour chaque organisme	Subventions demandées dans le cadre de cet AAP
Grand Châtellerault	15 460,40	16 460,40	3 460,40	13 000
CIVAM	15 390,48	19 534,35	3 906,87	15 627,47
CPIE	24 121,37	26 486,27	5 297,25	21 189,01
Université Poitiers	257 853,54	264 473,54	216 600	47 873,54
Total	312 826	326 954,56	229 264,52	97 690,04

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU les compétences de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault en matière de développement économique, art. 3.I.1, et en matière de coordination de la transition énergétique, art. 3.I.7,

CONSIDERANT que la candidature de Grand Châtellerault à l'appel à projets "soutien au développement des circuits alimentaires locaux" contribue au dynamisme économique local et à la politique de transition écologique élaborée dans le Plan climat air énergie territorial,

CONSIDERANT que cet appel à projets est une étape vers la construction d'un projet alimentaire territorial,

CONSIDERANT l'avis favorable des partenaires à l'appel à projet pour un pilotage de celui-ci par Grand Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- que la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault coordonnera la mise en oeuvre du projet déposé en réponse à l'appel à projets de la Région Nouvelle Aquitaine et de la DRAAF en soutien aux circuits alimentaires locaux, dans l'éventualité où le projet serait retenu par la région,
- d'autoriser le président de Grand Châtellerault, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cet appel à projet.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER